

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois de mars et avril 2012

Vente de 5 manchots papous et 3 gorfous sauteurs du nord au Zoo de Calgary, pour 28 000 \$ (CE12 0339)

Cession à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont d'un terrain constitué du lot 1 361 142 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 361,5 m², en échange du lot 3 775 814 de ce cadastre, d'une superficie de 5 342, 6m², les deux terrains étant situés dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout sans soulte (CM12 0291)

Vente à Ventilation Maximum Itée de deux terrains vagues constitués des lots 1 074 356 et 1 076 513 du cadastre du Québec, situés sur la rue Pierre-Bonne, près de l'avenue J.J.-Joubert, d'une superficie totale de 14 351,64 m², dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 724 850 \$ (CM12 0305)

Don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal d'environ 10 000 documents périmés, abimés ou sous-utilisés en contrepartie des obligations prévues au contrat à la charge du donataire (CE12 0565)

Le 7 mai 2012
Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon